

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1662)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 434

présenté par

M. Reiss

ARTICLE 8

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« , des agents de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Toutes les fonctions publiques doivent être mobilisables pour la réussite des accompagnements de l'ANCT.